

DÉLIBÉRATION N° 2024-118
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Date de la convocation :	
11 octobre 2024	
Date de séance :	
17 octobre 2024	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
18 octobre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	19
Procurations	09
Votants	22
Pour	22
Contre	00
Abstention	06

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana		X	BUILLARD Michel
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice		X	CHAMPS Agnès
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana		X	TEATA Marcelino
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	BORDET Patrick
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	CHING Francis
DARROUZES Nélia		X	
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

**APPROUVANT LE DOSSIER
TECHNIQUE ET LE PLAN DE
FINANCEMENT DE
L'OPERATION
"TRAVAUX DE DEMOLITION ET
D'AMENAGEMENT DES VOIES
DE CIRCULATION PUBLIQUES
DE MANUHOE"**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

19 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Papeete n° 2015-106 du 9 décembre 2015 approuvant les orientations générales de la politique de renouvellement urbain de la ville de Papeete ;

Vu le rapport n°2024-61 du 10 octobre 2024 présenté par Monsieur Patrick BORDET, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et aménagement de la ville et au suivi des opérations structurantes d'aménagement.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

ADOPTE

Article 1 : Est approuvé le dossier technique et le plan de financement de l'opération "Travaux de démolition et d'aménagement des voies de circulation publiques de Manuhoe dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

Le coût des travaux est estimé à :

Hors taxes : 206 469 714 F CFP, soit 1 730 216,21 €

T.T.C. : 233 310 777 F CFP, soit 1 955 144,31 €

Cette opération sera financée comme suit :

Ressources	Montant hors taxes	Répartition en %	TVA (13 %)	TOTAL
Fonds vert	165 175 772 F CFP	80 %	\	165 175 772 F CFP
	1 384 172,97 €		\	1 384 172,97 €
Commune de Papeete	41 293 943 F CFP	20 % + TVA	26 841 063 F CFP	68 135 006 F CFP
	346 043,24 €		224 928,11 €	570 971,35 €

Article 2 : Le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de concours financier auprès de l'Etat au titre du Fonds vert et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération au vu et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget.

Article 3 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI

Monsieur Le Maire



Michel BUILARD



RAPPORT DE PRÉSENTATION N° 2024 – 61

**relatif à un projet de délibération approuvant le dossier technique
et le plan de financement de l'opération
"Travaux de démolition et d'aménagement des voies de circulation publiques de Manuhoe"**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU) de PAPEETE, il est prévu un percement de voiries dans le quartier prioritaire de Manuhoe. Ce percement de deux voies est inscrit au plan général d'aménagement (PGA) de la commune, pour permettre un désenclavement du quartier et son ouverture vers le front de mer.

La commune a déjà acquis les parcelles nécessaires pour les emprises des voies et les études en cours ont permis d'établir une estimation du coût des travaux.

Nous souhaitons lancer un appel d'offres pour la démolition des constructions existantes et l'aménagement des voies de circulation publiques de MANUHOE, à savoir la réalisation des travaux suivants :

- réseaux pour les concessionnaires ;
- structure de chaussée et trottoirs ;
- signalisation ;
- clôtures et murs.



Le coût des travaux est estimé à :

Hors taxes : 206 469 714 F CFP, soit 1 730 216,21 €
T.T.C. : 233 310 777 F CFP, soit 1 955 144,31 €

Il vous est proposé de présenter cette opération à l'appel à projets du Fonds vert, axe 3 "Recyclage foncier". Elle y est en effet éligible et pourrait être subventionnée à hauteur de 80 % hors taxes.

Son financement pourrait donc se présenter ainsi :

Ressources	Montant hors taxes	Répartition en %	TVA (13 %)	TOTAL
Fonds vert	165 175 772 F CFP	80 %	\	165 175 772 F CFP
	1 384 172,97 €		\	1 384 172,97 €
Commune de Papeete	41 293 943 F CFP	20 % + TVA	26 841 063 F CFP	68 135 006 F CFP
	346 043,24 €		224 928,11 €	570 971,35 €

Tel est l'objet de la délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation

A Papeete, le 10 octobre 2024

Le Rapporteur

Patrick BORDET
Conseiller municipal délégué